ALLEMAGNE

ASSEMBLÉE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS ALLEMANDS DE LA CROIX-ROUGE [1]

C'est pour la douzième fois que se réunissait en assemblée générale l'association des établissements hospitaliers allemands de la Croix-Rouge et c'était à Elberfeld, les 3 et 4 novembre 1902. Le président de l'association, M. le juge Chuchul dirigea les débats. Lecture fut d'abord donnée du rapport annuel qui fait ressortir, à titre d'événements intéressants, la promulgation de la loi allemande pour la protection de l'emblème de la Croix-Rouge [2], l'allocation d'un capital de 200,000 Mk. de la part du Comité central en faveur de la caisse de pensions des sœurs de l'association, enfin l'entretien, par ce même Comité, de la maison des diaconesses-chefs, fondée à titre d'essai à Munich [3].

Le docteur Sendler, de Magdebourg, présenta un rapport sur les maladies contagieuses, notamment la tuberculose de poitrine et la manière d'en préserver les sœurs appelées à les soigner. Mme de Wallmenich, directrice de la maison-mère de Munich, donna d'abondants et intéressants détails sur la formation des infirmières.

Après elle, le Dr Weber, de Berlin, traita des soins à donner aux hommes par les sœurs de l'association, en temps de paix comme en temps de guerre, insistant sur la nécessité de les habituer ainsi à ce service.

Le Dr Cohn, de Francfort, étudiant les relations des sœurs de l'association avec les infirmières professionelles, articule le chiffre de 38,900 comme nombre total d'infirmières dans l'empire allemand dont 45 °/o sont catholiques, 30 °/o diaconesses, 57 appartiennent à la Croix-Rouge et 18 °/o à des associations indépendantes. Quelque petit que soit leur nombre, les sœurs de l'association n'ont pas à redouter la comparaison avec d'autres ; d'ailleurs il ne faut pas

[1] D'après *Das Rothe-Kreuz* allemand du 15 mars 1902.
[2] Voy. T. XXXIII, p. 161.
[3] Voy. T. XXXIII, p. 158.

oublier que dans les établissements officiels beaucoup de diaconesses sont au service de la Croix-Rouge.

Enfin le Dr Pannwitz, de Charlottenbourg, parla du vaste sujet de la lutte contre la tuberculose, du devoir pour les sœurs de l'association d'y participer, et fit un tableau de l'active intervention de la Croix-Rouge allemande dans ce mouvement, lequel a fait ailleurs l'objet d'un rapport officiel de MM. von dem Knesebeck et Pannwitz à la conférence internationale de la tuberculose.

La seconde journée fit consacrée à des délibérations d'ordre intérieur, intéressant plus exclusivement l'association, et l'assemblée, après une excursion au jardin zoologique, se dispersa.

ECHO DE LA GUERRE DU TRANSVAAL [1]

Le Comité central allemand a offert au Ministère des affaires étrangères de contribuer, selon ses ressources, au rétablissement, au moyen de cures de bains ou d'autres traitements médicaux appropriés, des malades qui revenaient de la guerre des Boers. Les comités régionaux de Hambourg et de Brême furent chargés de mettre à exécution ce dessein en ouvrant à ces victimes de leur dévouement la porte de leurs hôpitaux. A leur arrivée, les rapatriés reçoivent des soins dans l'hôpital de la Société patriotique des dames et sont mis à même de suivre le traitement qu'un examen médical a décrété pour eux, soit continuation des soins médicaux dans les hôpitaux, soit séjour dans des maisons de rétablissement et de repos.

Sur la demande du consul allemand de Prétoria, le Comité lui a abandonné, en vue des Allemands restés sans ressources dans cette ville, le matériel sanitaire, notamment les tentes qui y étaient restées.

---

[1] D'après *Das Rothe Kreuz* allemand, nos des 1er septembre et 1er novembre 1902.